



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer ;

- avec le Comité Départemental de Voile de Charente-Maritime et la commune de Jonzac, une convention pour la mise à disposition de personnel et de matériel nautique :
-Du 1^{er} mars au 31 octobre 2024.
Une participation aux frais de fonctionnement de 64 € par séance pour les primaires est demandée à la CDCHS. Ce tarif sera abaissé à 32 € si l'éducateur sportif CDCHS co-encadre les séances.
- avec le Comité Départemental de Voile de Charente-Maritime et la commune de Montendre, une convention pour la mise à disposition de personnel et de matériel nautique :
-Du 1^{er} mars au 31 octobre 2024.
Une participation aux frais de fonctionnement de 64 € par séance pour les primaires est demandée à la CDCHS. Ce tarif sera abaissé à 32 € si l'éducateur sportif CDCHS co-encadre les séances.

Fait à Jonzac,
Le 20 DEC. 2023

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex